



Association Neuchâteloise des Entreprises de
CHARPENTE
ÉBÉNISTERIE
MENUISERIE

Etre membre d'une association professionnelle, c'est :

montrer son attachement à l'avenir des métiers et y prendre une part active,

croire en une éthique professionnelle,

s'engager dans le respect des règles de l'art

L'ANECM - Association Neuchâteloise des Entreprises de Charpente, Ebénisterie et Menuiserie, a été fondée en 1938 par quelques entrepreneurs de la branche, des précurseurs et des pionniers, puisqu'à cette époque déjà, ils avaient compris le bien fondé et l'utilité d'une association dans la défense des intérêts de la profession.

Réunir les chefs d'entreprise, défendre les intérêts économiques et professionnels de la branche, développer la formation et le perfectionnement, offrir de bonnes conditions de travail. Tels sont les buts fondamentaux de l'ANECM, qui guident son action jour après jour.

La défense du métier et de l'éthique professionnelle

L'ANECM s'efforce de tout mettre en œuvre pour lutter contre l'utilisation abusive du titre de menuisier, ébéniste ou charpentier.

Par son affiliation à Lignum Neuchâtel et au Cédotec, elle s'engage dans la promotion de l'utilisation du bois dans la construction.

L'association a mis en place un code de déontologie sous forme de charte, qui peut être utilisé par les membres à titre promotionnel auprès des tiers (donneurs d'ordre, clients, etc).

ANECM - LA CHOTTE 1 - 2043 BOUDEVILLIERS

info@anecem.ch - www.anecem.ch - Tél 032 857 14 68

Nos partenaires privilégiés pour la formation, le perfectionnement et la promotion des métiers



La formation de la relève

L'ANECCEM est impliquée à de multiples titres dans le développement de la formation initiale :

- Par les multiples contacts étroits avec le centre formateur de Colombier pour les menuisiers/ébénistes et de Tolochenaz pour les charpentiers.
- Par l'organisation et l'introduction de semaines complémentaires de cours interentreprises pour garantir une qualité de formation optimale aux futurs menuisiers et ébénistes qualifiés. Ces jours de cours sont financés par l'ANECCEM pour les apprentis issus d'entreprises membres. Par contre, les entreprises non membres doivent s'acquitter des finances de cours y relatives.
- Par la participation, dans le cadre des commissions romandes instituées par l'association patronale faitière romande des entreprises de la branche, la FRECEM (Fédération Romande des Entreprises de Charpente, Ebénisterie et Menuiserie), à la mise en place des ordonnances de formation.

La promotion des métiers

Capa'Cité, les portes ouvertes, les forums de métiers, les championnats des métiers.

L'ANECCEM ne ménage pas ses efforts pour promouvoir ses métiers de la plus belle des manières pour montrer au public et aux jeunes toutes les facettes des professions qu'elle représente.

La formation des futurs cadres et/ou chefs d'entreprise

Parce qu'il est nécessaire d'assurer la pérennité des entreprises, l'ANECCEM a décidé de travailler sur deux axes :

1. Organiser la formation pour l'obtention de la formation « chef de projet en menuiserie avec brevet fédéral », conjointement avec un canton proche, le canton du Jura. Elle y prend part également en assurant l'enseignement aux candidats.
2. Soutenir financièrement les candidats issus d'entreprises membres qui s'engagent dans la voie de la formation supérieure, que ce soit en menuiserie ou en charpente.

La défense des intérêts économiques

Par l'intermédiaire de son affiliation à la FNSO (Fédération Neuchâteloise des associations professionnelles du Second Oeuvre, organisation faitière des associations professionnelles neuchâteloises du second œuvre) et à Constructionromande, l'ANECCEM rencontre à un rythme soutenu les principales autorités du pays (parlementaires fédéraux) et du canton (administration cantonale, administrations communales, divers donneurs d'ordre).

L'assainissement et le maintien de bonnes conditions de concurrence figurent parmi les objectifs de ces rencontres, de même que créer des conditions favorables pour que les entreprises neuchâteloises puissent offrir leurs prestations de travail et faire valoir leur savoir-faire.

La plateforme www.unAMI.ch

Un accès réservé aux entreprises membres exclusivement sur la plateforme électronique qui répertorie les 1'000 entreprises membres de l'UNAM, leur permet de se présenter sous leurs plus beaux atours, facilite la relation avec la clientèle potentielle et favorise l'économie de proximité.

Participer à l'élaboration des dispositions concernant les conditions de travail et de salaires ; veiller à l'application de la convention collective de travail

L'association est active sur le plan romand pour mettre en place la convention collective de la branche. Elle est aussi très impliquée dans la surveillance du respect par les entreprises des textes conventionnels, mais également sur les chantiers (entreprises suisses et étrangères).

La contribution patronale liée à la CCT est remboursée à 80% aux entreprises membres.

La mise en place de la solution de branche pour la santé et la sécurité au travail : l'adhésion est gratuite pour les membres et payante pour les non-membres ; idem pour les cours de base et de perfectionnement.

Une forte implication dans forma2, qui organise les cours de perfectionnement en faveur du personnel des cadres et des chefs d'entreprise.

Travailler pour l'intérêt commun

L'ANECCEM s'efforce en particulier de :

- sauvegarder par toutes les mesures appropriées les intérêts communs des membres;
- créer l'union entre les chefs d'entreprise du canton, afin d'entretenir entre eux des relations de bonne et loyale confraternité pour la prospérité morale et matérielle de la profession et de ses membres.

L'ANECCEM a mis en place :

- Un contrat perte de gain maladie conclu auprès du Groupe Mutuel ; un taux de prime intéressant : 2.53% pour les entreprises dont la rentabilité est exemplaire ; plusieurs taux ont été mis en place pour tenir compte de la mauvaise rentabilité des entreprises affiliées
Prise en charge dès le 3ème jour de maladie, prestations selon la CCT
En fonction de la rentabilité, le taux de prime peut varier par entreprise
Possibilité pour les chefs d'entreprise d'assurer un salaire fixe, avec ou sans couverture accidents, avec un délai d'attente pouvant aller jusqu'à 60 jours
Remboursement des deux jours de carence suva via le contrat perte de gain maladie
- Un fonds de solidarité militaire (taux de cotisation 0.20%), qui permet de prendre en charge la différence entre la perte de gain versée par l'APG fédérale et les obligations conventionnelles.
- Une cotisation solidaire « vacances » (0.55%), qui rembourse une semaine de vacances au personnel âgé de plus de 50 ans.

Soutenir les entreprises membres

L'ANECCEM dispose d'un secrétariat permanent, ceci à des fins de soutien administratif en faveur des entreprises membres.

Des circulaires sont régulièrement envoyées par courriel aux membres.

Le site internet de l'association est aussi un vecteur de communications important. Les membres y ont un accès réservé et ont accès à des informations exclusives.

Les entreprises membres sont abonnées à l'Industriel du Bois, mensuel romand d'informations utiles.

Le GNC, Groupement Neuchâtelois des Charpentiers

Composante du GRC, Groupement Romand des Charpentiers, le GNC met tout en œuvre pour représenter la voix des charpentiers neuchâtelois sur le plan romand.

Le GNC dispose d'un siège qui lui est attribué au sein du comité de l'ANECEM. Il participe de droit et de fait à toutes les actions organisées par ce dernier, en mettant l'accent sur la promotion des métiers et la promotion de l'apprentissage de charpentier.

Le comité de l'ANECEM

Il est constitué de chefs d'entreprises de tailles diverses, ceci pour représenter au mieux les différentes composantes de l'association.

- Le président : M. Grégoire Neuhaus, entreprise Aiassa-Neuhaus SARL à Valangin.
- Le responsable de la partie Charpente : M. Samuel Reift, Gaille Construction SA à Fresens
- Le répondant aux affaires paritaires : M. Stéphane Ducommun, entreprise B. Ducommun et Fils SA à La Chaux-de-Fonds.
- Le responsable formation menuisier/ébéniste : M. Thomas Matile, Menuiserie Matile SA à La Sagne.
- Le responsable perfectionnement menuisier/ébéniste : M. Damien Cand, Gindraux Fenêtres SA à Saint-Aubin.
- Le responsable de la partie finances, le répondant aux diverses actions de promotion de l'association et le délégué de l'ANECEM au comité de Lignum Neuchâtel : M. Jean-Claude Junod.

L'ANECEM aujourd'hui

- 58 raisons sociales (des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente)
- un peu plus de 450 travailleurs
- une masse salariale d'environ 23.5 millions de francs

Pour être membre de l'ANECEM, le chef d'entreprise doit pouvoir prouver qu'il possède une formation suffisante en matière de gestion d'entreprise, d'analyse et du calcul de prix (maîtrise, brevet, minimum CFC ou équivalent). Le comité traite les demandes et les préavise ; l'assemblée des membres est souveraine en la matière.

L'association est composée d'entreprises de toutes tailles, permettant une représentation optimale des intérêts de chacun.

Les assemblées générales

Les membres peuvent s'y exprimer, faire valoir des observations, apporter des idées.

Une entreprise = une voix

Pour tout complément, n'hésitez pas à :

- Consulter le site internet www.anecem.ch
- Prendre contact avec le secrétariat de l'association
- Prendre contact avec un membre du comité

Les avantages d'être membre de l'ANECEM, en un clin d'œil :

D'une manière générale	
Conseils juridiques	Gratuits
Informations sur la convention collective de travail	Gratuits
Assurance perte de gain maladie conclu auprès du Groupe Mutuel	Contrat collectif à un taux de prime intéressant : 2.53% pour les entreprises dont la rentabilité est exemplaire ; plusieurs taux ont été mis en place pour tenir compte de la mauvaise rentabilité des entreprises affiliées Prise en charge dès le 3ème jour de maladie, prestations selon la CCT En fonction de la rentabilité, le taux de prime peut varier par entreprise Possibilité pour les chefs d'entreprises d'assurer un salaire fixe, avec ou sans couverture accidents, avec un délai d'attente pouvant aller jusqu'à 60 jours
Jours de carence SUVA	Remboursement via le contrat perte de gain maladie
Contribution patronale 0.50 %	Remboursement à 80%
Assurance complémentaire militaire - cotisation solidaire 0,20 %	Compensation à 100 % de la perte de gain
Caisse de compensation vacances - cotisation solidaire 0,55 %	Remboursement de la semaine complémentaire de vacances
Adhésion à la solution de branche	Gratuite pour les membres
Cours PERCO	250.- pour les membres (450.- non membres)
Abonnement à l'Industriel du Bois	A un tarif préférentiel
Formation initiale / formation supérieure	
<u>Soutien aux entreprises de menuiserie/ébénisterie</u>	
Deux semaines de cours interentreprises supplémentaires / apprentis menuisiers et ébénistes	Gratuites pour les membres
<u>Soutien aux entreprises de charpente</u>	
Versement d'un forfait de 600 francs par apprenti au terme de l'apprentissage au titre de soutien à l'achat de la matière première nécessaire à l'examen	Offert aux membres
Prise en charge de la taxe liée à l'examen intermédiaire de 1 ^{ère} année	Offert aux membres
Prise en charge de la facture d'outillage de la caisse à outils « la marmotte » - 300 francs	
<u>Formation supérieure</u>	
Soutien financier aux candidats aux cours de brevets et maîtrise	Offert aux candidats issus d'entreprises affiliées à l'ANECEM
Invitation à l'assemblée générale	Prix décernés aux titulaires du brevet et de la maîtrise
Soutien politique et économique	
Défense des intérêts de la profession	Par l'intermédiaire de la FRECEM, de la FNSO, de la FER Neuchâtel et de l'UNAM et de l'AENE
Veille au respect des dispositions conventionnelles par toutes les entreprises sur l'ensemble du territoire neuchâteloise	Par les contrôles paritaires en entreprise Par le contrôle sur chantiers et par la participation au comité de l'ANCCT
Plateforme unAMI.ch	Accès gratuit et réservé aux membres
Informations sur les métiers	
Informations importantes sur la profession	Gratuits